



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 5 août 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-021	Requérant :	Nicholas Ouimet
	Numéro de lot :	6 613 687
	Adresse civique :	760, route Saint-Jean-Baptiste
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, pour la reconstruction d'un immeuble commercial et résidentiel, une marge latérale de 0,99 mètre ainsi qu'une distance de 0,80 mètre entre une allée de circulation et la ligne de lot latérale.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à la grille des usages et normes de la zone Mxt-8, une marge latérale minimale de 1,98 mètre, et, à l'article 12.19, une distance minimale d'un (1) mètre entre une allée de circulation et une ligne de lot latérale.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une marge latérale inférieure de 0,99 mètre, une distance entre une allée de circulation et une ligne de lot latérale inférieure de 0,20 mètre.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 21 juillet 2025.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe